

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2017 – 20 Heures 30

=====

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.)

PRÉSENTS : MM. SARRAU - ROUGÉ - DAUMONT - ANTIPOT - Mmes LEBRET - PILON-GEORGES - MAHIEUX - PUBILL - CERTAIN - DUFOUR - SERVANT - MM. COMBES - MATÉO - CAVANIÉ et RIVES.

ABSENTS (excusés) : Mmes MARTIN - VALENZUELA - MM. MUR et TETREL.

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie LEBRET.

ORDRE du JOUR :

1. **Demandes de Subventions dans le Cadre du Contrat de Territoires 2016-2020 - Année 2017 :**
 - ✓ Opération Ad'AP 2017 : Médiathèque Municipale - Aménagement d'un sanitaire adapté,
 - ✓ Opération Ad'AP 2017 : Bâtiment ECLA - Aménagement d'un sanitaire adapté,
 - ✓ Opération de Sécurisation des Écoles Maternelle et Élémentaire,
2. **Demande de Subvention dans le Cadre de l'Appel à Projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour 2017, pour l'opération de Sécurisation des Écoles Maternelle et Élémentaire,**
3. **Personnel Communal :**
 - ✓ Modification de la durée hebdomadaire des Postes des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles « ATSEM »,
4. **Questions Diverses.**

.../...

1 - DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRES 2016-2020 - Année 2017 :

✓ Opération Ad'AP 2017 : Médiathèque Municipale – Aménagement d'un sanitaire adapté

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), il est programmé durant l'Année 2017, pour le Bâtiment Médiathèque Municipale, les travaux suivants : **Aménagement d'un local sanitaire adapté pour les personnes handicapées.**

Cette opération de travaux fait l'objet d'une inscription dans le cadre du Contrat de Territoires 2016-2020 entre la Commune, la Communauté de Communes et le Conseil Départemental. Dans le cadre de ce Contrat, pour l'Année 2017, notre Commune souhaite solliciter l'aide financière du Conseil Départemental afin d'aider la Commune à financer cette opération.

Après définition et analyse des travaux nécessaires à l'aménagement d'un local sanitaire adapté aux personnes handicapées, les coûts sont les suivants :

- **Fourniture et pose des équipements sanitaires adaptés**
(Devis Entreprise CARRARO Chauffage) **Montant 1 668,00 € HT**

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la réalisation et approuve le coût de cette opération d'aménagement d'un local sanitaire adapté aux personnes handicapées pour se conformer à l'Agenda d'Accessibilité Programmé et sollicite l'aide financière du Conseil Départemental. Les travaux seront réalisés courant de l'Année 2017.

✓ Opération Ad'AP 2017 : Médiathèque Municipale – Aménagement d'un sanitaire adapté

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), il est programmé durant l'Année 2017, pour le Bâtiment Association ECLA, les travaux suivants: **Aménagement d'un local sanitaire adapté pour les personnes handicapées.**

Cette opération de travaux fait l'objet d'une inscription dans le cadre du Contrat de Territoires 2016-2020 entre la Commune, la Communauté de Communes et le Conseil Départemental. Dans le cadre de ce Contrat, pour l'Année 2017, notre Commune souhaite solliciter l'aide financière du Conseil Départemental afin d'aider la Commune à financer cette opération.

Après définition et analyse des travaux nécessaires à l'aménagement d'un local sanitaire adapté aux personnes handicapées, les coûts sont les suivants :

- **Fourniture et pose des équipements sanitaires adaptés**
(Devis Entreprise CARRARO Chauffage) **Montant 1 860,00 € HT**

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la réalisation et approuve le coût de cette opération d'aménagement d'un sanitaire adapté aux personnes handicapées pour se conformer à l'Agenda d'Accessibilité Programmé et sollicite l'aide financière du Conseil Départemental. Les travaux seront réalisés courant de l'Année 2017.

✓ **Opération de Sécurisation des Écoles Maternelle et Élémentaire**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme, il est nécessaire d'améliorer la sécurisation des Écoles Maternelle et Élémentaire.

Dans ce cadre les travaux suivants sont nécessaires :

- ✓ **Mise en place d'une clôture renforcée en lieu et place du grillage simple torsion existant,**
- ✓ **Modification des portails d'accès existants avec adjonction de gâches télécommandées, interphonie, vidéosurveillance, détection intrusion, prestation,**
- ✓ **Alarme spéciale PPMS.**

Dans le cadre du Contrat de Territoires 2016-2020 entre la Commune la Communauté de Communes et le Conseil Départemental, notre Commune souhaite solliciter au titre de l'Année 2017, l'aide financière du Conseil Départemental afin d'aider la Commune à financer cette opération.

Après définition et analyse, dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme, les travaux nécessaires à l'amélioration de la sécurisation des Écoles Maternelle et Élémentaire, les coûts sont les suivants :

- ✓ **Fourniture et pose des clôtures renforcées en panneaux rigides avec maille 200/50 mm, doubles fils horizontaux de 8/6 mm**
(Devis Entreprise CAP 31) **Montant 5 284,00 € HT**
- ✓ **Interphonie, Vidéosurveillance, Détection intrusion et prestations**
(Devis ERYMA) **Montant 17 943,87 € HT**
- ✓ **Alarme spéciale PPMS**
(Devis ISOGARD) **Montant 2 565,00 € HT**

soit un MONTANT GLOBAL TOTAL de 25 792,87 €uros HT

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la réalisation et approuve le coût de cette opération d'améliorer la sécurisation des Écoles Maternelle et Élémentaire et sollicite l'aide financière du Conseil Départemental. Les travaux seront réalisés courant de l'Année 2017.

2 - DEMANDE de SUBVENTION dans le Cadre de l'Appel à Projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour 2017

✓ **Opération de Sécurisation des Écoles Maternelle et Élémentaire**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme, il est nécessaire d'améliorer la sécurisation des Écoles Maternelle et Élémentaire.

Dans ce cadre les travaux suivants sont nécessaires :

- ✓ **Mise en place d'une clôture renforcée en lieu et place du grillage simple torsion existant,**
- ✓ **Modification des portails d'accès existants avec adjonction de gâches télécommandées, interphonie, vidéosurveillance, détection intrusion, prestation,**
- ✓ **Alarme spéciale PPMS.**

Notre Commune souhaite solliciter une aide financière dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'Année 2017, afin d'aider la Commune à financer cette opération.

Après définition et analyse, dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme, les travaux nécessaires à l'amélioration de la sécurisation des Écoles Maternelle et Élémentaire, les coûts sont les suivants :

- ✓ **Fourniture et pose des clôtures renforcées en panneaux rigides avec maille 200/50 mm, doubles fils horizontaux de 8/6 mm**
(Devis Entreprise CAP 31) **Montant 5 284,00 € HT**
- ✓ **Interphonie, Vidéosurveillance, Détection intrusion et prestations**
(Devis ERYMA) **Montant 17 943,87 € HT**
- ✓ **Alarme spéciale PPMS**
(Devis ISOGARD) **Montant 2 565,00 € HT**

soit un MONTANT GLOBAL TOTAL de 25 792,87 €uros HT

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la réalisation et approuve le coût de cette opération d'améliorer la sécurisation des Écoles Maternelle et Élémentaire et sollicite l'aide financière dans le Cadre de l'Appel à Projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'Année 2017. Les travaux seront réalisés courant de l'Année 2017.

3 - PERSONNEL COMMUNAL :

✓ **Modification de la durée hebdomadaire des Postes des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles « ATSEM »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de modifier la durée hebdomadaire des Postes des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles, actuellement à 23 heures 30, compte tenu que les agents effectuent des heures supplémentaires dans le cadre de leur fonction.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création de 3 Postes d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 2^{ème} Classe des Écoles Maternelles, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 25 heures.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer trois postes d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 2^{ème} Classe des Écoles Maternelles, à temps non-complet, et fixer la durée hebdomadaire à 25 heures.

4 - QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question n'étant abordée,

Monsieur le Maire a déclaré la séance levée à 22 heures.

A Labastide-Saint-Sernin, le, 02 Mars 2017

Le Maire,

Affiché-le : 02/03/2017

Bertrand SARRAU